

Département
Du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

DECISION N°DEC-013-2025

7. Finances locales
7.10 Divers

Objet : Ligne de trésorerie

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoirs du Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE :

Une ligne de trésorerie sera ouverte auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour un montant de 200 000 € sur 1 an. Elle sera basée sur l'EURIBOR 3 mois avec une marge de 0.70 points. La commission d'engagement est de 0.10% soit 200 €. Il n'y a pas de commission de non utilisation.

Fait à SCHWINDRATZHEIM, le 9 juillet 2025
Le Maire
Xavier ULRICH

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception
en S/Préfecture le 10/07/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 11/07/2025



mairie/decimaire marchés